



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 10 décembre 2019

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

Note : Depuis que le Maire résume de façon très satisfaisante sans le « Saint-Marc...Quoi? » le contenu des rencontres du conseil, nous nous limiterons à ne rapporter que les dépenses significatives, les rapports d'activités des élus ainsi que le résumé des questions des citoyens et les réponses apportées.

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 236 554 \$ dont :
 - 1.1 52 900 \$ pour des aménagements du parc récréatif,
 - 1.2 20 625 \$ pour l'aménagement de la halte-vélo à l'angle de la Montée Verchères et du rang des Soixante. Les coûts d'aménagement de cette infrastructure sont remboursés à 80% par diverses subventions.
- 2 Rapports des activités des élus:
 - 2.1 Au chapitre des transports, une demande a été adressée au MTQ pour effectuer des corrections à la déviation de la route 223 à la sortie du village : le lignage est peu visible, la jonction entre la route et la déviation se disjoint, ce qui cause des fissures dangereuses et la présence d'une borne-fontaine à la sortie de la courbe pourrait être dangereuse en cas de dérapage.
 - 2.2 La responsable des loisirs souligne la récente tenue d'une rencontre fructueuse entre la municipalité et les organismes communautaires afin d'échanger sur leurs besoins et observations sur leur relation avec la municipalité. Elle souligne la réussite du Marché de Noël et de la Guignolée.
 - 2.3 Au CCE, on a discuté du problème des coûts exorbitants de l'inspection et de l'entretien des systèmes électroniques-biologiques de traitement des eaux usées des résidences situées en milieu rural. Des recherches sont présentement en cours pour y apporter une solution.
 - 2.4 Au CCU, on a recommandé au conseil municipal d'accepter la construction d'une nouvelle résidence sur la rue Lafrenière.

2.5 Le Maire fait état de la préparation des budgets de l'AIBR, de la MRC de la Vallée-du-Richelieu et de notre municipalité. Il souligne l'obtention par les familles Gemme et Lavallée de la médaille du Mérite agricole. Il formule ses souhaits des Fêtes et incite les citoyens à faire appel à Opération Nez Rouge durant la période des Fêtes.

3 Les membres du conseil procèdent à la nomination des membres des divers comités consultatifs municipaux :

3.1 CCU : Nathalie Delmaire, Réal Déry, Alain Desrosiers, Ève Drouin, Pierre Guyon, Annie Houle et Denis Huberdeau.

3.2 CCE : Lise Beauchemin, Marc Bouisset, Éléna Cocco, Yvon Forget, Lucie Sauvé, Denis Vallée et Kervin Van Damme.

3.3 CCL : Philippe Benoit, Catherine Forest Henrichon, Ève-Marie Grenon, Maurice Rolland et Audrey Sévigny.

4 QUESTIONS DES CITOYENS ET RÉPONSES DU MAIRE

4.1 Un citoyen s'étonne que le contenu de la période de questions des citoyens ne soit pas rapporté dans le « Saint-Marc...Quoi ? ». On lui répond que la demande a déjà été faite et que la question sera étudiée en caucus par les membres du conseil.

4.2 Un citoyen demande s'il existe une procédure de traitement des plaintes des citoyens (accusé de réception, délais de traitement, etc.). Devant le flou de la problématique, des informations seront prises et réponse sera donnée lors d'une rencontre ultérieure.

4.3 Un citoyen demande des éclaircissements à propos de la dépense de 23 368 \$ pour le soutien informatique. Il s'agit d'une mise à jour de tous les logiciels municipaux (Accès Cité, Voilà, Paiement en ligne, etc.).

4.4 Le responsable de l'organisation de la Guignolée pour l'Association des Saint-Marcois rend compte du succès de la campagne 2019. En plus d'une grande quantité de denrées, un montant de 4200 \$ a été collecté et remis au CABVR. Un sincère merci à tous les Saint-Marcois pour leur générosité.

4.5 À propos de droit de passage (rang des Soixante, Montée Verchères, rue Richelieu et route 223) accordé à La Boucle du grand défi Pierre Lavoie, un citoyen s'informe sur l'autorisation d'utilisation de drones lors de l'événement qui se tiendra le 20 juin 2020. L'autorisation relève du gouvernement fédéral mais doit être mentionnée dans le contenu de l'événement.

4.6 Un citoyen demande des éclaircissements sur une entente conclue entre des résidents et la municipalité en ce qui concerne l'écoulement des eaux de fossés municipaux dans des fossés privés. Procéder de façon différente (par des travaux formels de canalisation) engendrerait des frais faramineux et des délais déraisonnables. La meilleure solution est de continuer comme présentement. Les citoyens concernés doivent cependant entretenir leur fossé.

- 4.7 Dans le dossier concernant l'aménagement non autorisé d'une section de berge le long du Richelieu, la municipalité continue les démarches de correction.

Assemblée d'adoption du budget 2020

Le 17 décembre 2019

On trouvera 2 versions (abrégée et détaillée) du budget municipal 2020 aux adresses internet suivantes :

Version abrégée :

<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2019/12/Presentation-budget.2020.pdf>

Version détaillée :

<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2019/12/budget.detaille-2020.pdf>

En 2020, le paiement des taxes municipales (qui incluent désormais le compte de taxe d'eau) pourra être échelonné sur 5 versements (février, avril, juin, août et octobre).

Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CABVR :	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCI :	Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MTQ :	Ministère du transport du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec